

Arrêté n° 4657

Objet : Aliénation du tracteur John Deere 4310 immatriculé 7715 VE 86 pour sortie d'inventaire

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 29 septembre 2022 portant délégation de certaines attributions au maire,

VU l'arrêté 2020-131 du 9 octobre 2020 du registre des arrêtés du personnel portant délégation de fonction et de signature à Madame Laurence RABUSSIER,

VU l'arrêté n°4638 du 30 juin 2023,

CONSIDÉRANT l'état de vétusté d'un tracteur de la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 – L'arrêté n°4638 du 30 juin 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour aliénation du tracteur suivant :

Véhicule	Immatriculation	Date de mise en service	N° Inventaire
John Deere 4310	7715 VE 86	30/06/2004	SE3200VI040100

ARTICLE 3 – Le tracteur sera repris en l'état par le concessionnaire dans le cadre d'un processus d'achat d'un tracteur neuf.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours gracieux, suspendant le délai du recours contentieux, peut-être porté devant Monsieur le Maire dans les mêmes délais.

ARTICLE 5 – Monsieur le Directeur des services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtellerault, le 18 juillet 2023

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée au Cadre de Vie,

Laurence RABUSSIER

